



Dossier # : 1234521013

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport et des recommandations finales du comité ad hoc chargé de l'évaluation du monument à sir John A. Macdonald

Il est recommandé :

- de prendre acte du rapport et des recommandations finales du comité *ad hoc* chargé de l'évaluation du monument à sir John A. Macdonald.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2023-08-17 17:04

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1234521013

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 e) prendre des mesures adéquates visant à promouvoir, avec les partenaires du milieu, les droits énoncés dans la présente Charte ainsi que les responsabilités et les valeurs qui y sont inscrites et, à cet effet, soutenir des pratiques de sensibilisation et d'éducation
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport et des recommandations finales du comité ad hoc chargé de l'évaluation du monument à sir John A. Macdonald

CONTENU

CONTEXTE

Le 29 août 2020, lors d'une manifestation de groupes anticoloniaux et antiracistes en soutien au définancement de la police, des personnes ont renversé la statue de John Alexander Macdonald située au cœur du site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada à Montréal. Dans la foulée de cet acte, et considérant qu'il ne s'agissait pas de la première fois que le monument était visé par des actes de contestation, la Ville de Montréal a décidé d'entreprendre une réflexion quant à son avenir. Cette démarche s'inscrit dans le nouveau Cadre d'intervention en reconnaissance, adopté au mois d'août 2022, qui met en place une stratégie visant la cohérence des gestes de reconnaissance de la Ville de Montréal et détermine des balises pour l'évaluation de reconnaissances existantes contestées. En attendant la complétion de la mise en œuvre du Cadre d'intervention en reconnaissance, la Ville de Montréal a mis sur pied un comité *ad hoc* afin de mener la démarche d'évaluation du monument à John A. Macdonald. Ce comité est formé de différentes personnes expertes externes à la Ville, choisies pour leurs expertises complémentaires. Les membres du comité ont participé à la démarche d'évaluation à titre personnel et les résultats des discussions n'engagent aucunement les organismes ou institutions auxquels ils peuvent être associés. Tout au long de la démarche, le comité a été assisté par des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service de la culture et du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Le comité s'est réuni pour une première séance de travail le 26 septembre 2022. En s'appuyant sur la démarche prévue dans le Cadre d'intervention en reconnaissance et sur la documentation préalable fournie, il devait analyser l'intérêt patrimonial du monument, du contexte urbain dans lequel il est situé, et du personnage qu'il reconnaît. Il a notamment évalué le sujet commémoré par le monument (John A. Macdonald) sur la base de sa contribution à l'identité montréalaise, de sa conformité aux valeurs énoncées dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville et de son respect des critères d'analyse

prévus dans le cadre. Le comité s'est réuni à nouveau le 26 octobre 2022 dans l'objectif de formuler des recommandations à la Ville de Montréal sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald. Une séance d'étude publique, encadrée par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (CCPS), a eu lieu le 7 décembre 2022 et a permis aux citoyens intéressés de consulter les travaux du comité *ad hoc* et de se prononcer sur l'avenir du monument. Enfin, le comité *ad hoc* s'est réuni une troisième et dernière fois le 11 janvier 2023 afin d'émettre ses recommandations finales, en tenant compte des résultats de la séance d'étude publique.

Les résultats de ce processus s'appliquent au seul cas du monument à sir John A. Macdonald et toute autre demande d'évaluation d'une reconnaissance existante devra faire l'objet d'une démarche distincte.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0967 - 22 août 2022 - Adopter le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance patrimoniale

DESCRIPTION

Prendre acte du rapport et des recommandations finales du comité *ad hoc* chargé de l'évaluation du monument à sir John A. Macdonald.

JUSTIFICATION

Monument à sir John Alexander Macdonald

Le monument à Macdonald est situé dans un lieu emblématique de la Ville de Montréal, l'ancien square Dominion, aujourd'hui scindé en deux parties désignées sous les appellations « place du Canada » et « square Dorchester ». Depuis 2012, ce site bénéficie du statut de site patrimonial cité. Le monument est inauguré en 1895, devenant ainsi le premier d'une série de monuments érigés au square Dorchester et à la place du Canada et commémorant des personnages ou des moments marquants dans l'histoire du Canada. Conçu par l'artiste anglais John Edward Wade, le monument à Macdonald se démarque par son volume important, de même que par la qualité de sa conception et de sa réalisation. Il est composé d'un édicule de granit, comprenant un baldaquin, des allégories, des bas-reliefs et des insertions en bronze, ainsi que d'une statue de bronze représentant John A. Macdonald vêtu de ses habits de conseiller impérial.

Le sujet du monument, sir John A. Macdonald (1815-1891), est un juriste, homme d'affaires et homme politique, largement reconnu à travers le Canada pour son rôle comme l'un des principaux, voire le principal des « Pères de la Confédération » du pays. En effet, son rôle dans le projet d'édification du Dominion du Canada est indubitable. Habile stratège politique, il est resté à la tête du pays pendant 19 ans. Pour ces accomplissements, Macdonald est depuis longtemps célébré dans l'histoire canadienne et loué pour ses qualités de bâtisseur de la nation. Cette interprétation du personnage et de l'héritage de Macdonald est toutefois loin d'être consensuelle. Orangiste, anti-papiste, anti-catholique et antipathique envers les francophones, Macdonald n'est jamais célébré avec ferveur par les Canadiens français. De plus, la sévère répression des Métis lors de l'insurrection de 1885, la pendaison de Louis Riel, les efforts du parti conservateur afin de nier les droits démocratiques des francophones au Manitoba et les traitements discriminatoires, notamment à l'endroit des travailleurs chinois, scellent une animosité envers le premier ministre qui perdure jusqu'à aujourd'hui.

Par ailleurs, dès son inauguration, le monument ne fait pas l'unanimité et donne lieu à des réactions divergentes. Si l'événement est une occasion d'honorer la mémoire du père du Dominion du Canada pour ses organisateurs, il est aussi perçu comme un projet politique

partisan piloté par les élites conservatrices et une opportunité de critiquer l'héritage de Macdonald et son rôle dans la répression des Métis pour d'autres. Au cours du 20^e siècle, la statue est visée par plusieurs actes de contestation. Elle est notamment la cible du Front de libération du Québec durant les années 1960, est décapitée en 1992 et est aspergée de peinture à de nombreuses reprises. Dans les dernières années, c'est surtout parce que la statue est perçue comme un symbole raciste et colonialiste qu'elle est ciblée par des actes de contestation.

C'est toutefois en raison des politiques visant les Autochtones mises en place par son gouvernement, et plus particulièrement de l'établissement d'un système de pensionnats autochtones, que l'héritage de Macdonald est aujourd'hui sévèrement critiqué à travers le Canada. En effet, l'évolution de la sensibilité et des valeurs de la population, la production de nouvelles études et enquêtes et les découvertes récentes de sépultures anonymes à proximité d'anciens pensionnats autochtones ont contribué à mettre en lumière l'ampleur des conséquences des politiques discriminatoires menées par Macdonald. Portant pendant plusieurs années le double statut de premier ministre du Canada et de surintendant général des Affaires indiennes, Macdonald est aujourd'hui reconnu comme étant le principal instigateur d'un plan visant les Autochtones dans l'objectif avoué de les assimiler. Contribuant au décès de centaines, sinon de milliers d'enfants et au traumatisme plurigénérationnel des communautés, ces politiques ont été qualifiées de « génocide culturel » dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. À la lumière de ces conclusions, le prestige qui lui était autrefois accordé est remis en cause et les gestes de reconnaissance le commémorant sont réévalués partout au Canada.

Le comité *ad hoc* mis sur pied à l'automne 2022 afin d'évaluer le monument à Macdonald a pris l'ensemble de ces informations en considération afin de mener une analyse rigoureuse.

Sources :

- DIVISION DU PATRIMOINE. *Démarche d'évaluation du monument à sir John A. Macdonald, volet I. Le contexte urbain*, Ville de Montréal, novembre 2021, 27 pages et annexe.
- POIRIER, Josiane (pour le Bureau d'art public de la Ville de Montréal). *Démarche d'évaluation du monument à sir John A. Macdonald, volet II, Le monument à sir John Alexander Macdonald*, Ville de Montréal, 28 avril 2022, révisé en juillet 2022, 17 pages et annexes.
- DIVISION DU PATRIMOINE. *Démarche d'évaluation du monument à sir John A. Macdonald, volet III. Sir John A. Macdonald*, Ville de Montréal, novembre 2021, 36 pages.

Au terme de son analyse, le comité *ad hoc* a émis trois séries de recommandations concernant l'avenir du monument, les dispositifs interprétatifs et la suite du processus. L'ensemble de ces recommandations figure dans l'avis final du comité *ad hoc*.

La démarche d'évaluation du monument à John A. Macdonald s'inscrit dans les principes du Cadre d'intervention en reconnaissance, adopté en août 2022, lui-même en continuité avec la **Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**, la **Charte montréalaise des droits et responsabilités**, la **Politique de développement culturel 2017-2022** et la **Politique du patrimoine** de la Ville de Montréal adoptée en 2005. Le cadre d'intervention répond à un des engagements du **Plan d'action en patrimoine 2017-2022** qui insiste sur la nécessité d'encadrer les interventions de commémoration à la Ville de Montréal, en précisant que « [l]'enjeu de la mémoire est collectif et la stratégie déployée devra tenir compte à la fois des enjeux de signification et des moyens de commémoration possibles ». (Ville de Montréal. 2017. *Plan d'action en patrimoine 2017-2022*, p. 54.)

La démarche s'inscrit également dans la **Stratégie de réconciliation avec les peuples**

autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

- Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce que sa nature ne concerne pas la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ni la diminution des vulnérabilités climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La démarche d'évaluation du monument s'inscrit dans la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025 de la Ville de Montréal.

- Le monument à Macdonald est situé au sein du site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada et fait partie intégrante du règlement de citation. La Ville doit s'assurer d'obtenir les approbations nécessaires avant d'intervenir sur le site.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite du dépôt de l'avis final du comité *ad hoc*, la Ville pourra annoncer les actions qu'elle entend poser relativement à l'avenir du monument à sir John A. Macdonald.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean THERRIEN, Direction générale
Elsa MARSOT, Service de la culture
Marie-Josée MEILLEUR, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Jean THERRIEN, 16 août 2023
Elsa MARSOT, 14 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement, Division du patrimoine

Tél : 514 872-5309
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-03

Mathieu PAYETTE-HAMELIN
Chef de division, Division du patrimoine

Tél : 514 872-0352
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire

Tél :
Approuvé le : 2023-08-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilité

Tél :
Approuvé le : 2023-08-16

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1234521013

Unité administrative responsable : Division du patrimoine

Projet : Décision sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.			
10. Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision			
13. Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ?			
<i>o Représentation accrue de la diversité sur le domaine public de la Ville de Montréal - priorité 8.</i>			
<i>o Participation et engagement citoyens accrus à la vie publique municipale - priorité 10.</i>			
<i>o Reconnaissance de la présence autochtone passée, présente et future dans la grande région de Montréal et respect des droits des peuples autochtones au Canada - priorité 13.</i>			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 	x		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	x		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

AVIS DU COMITÉ *AD HOC* CHARGÉ DE L'ÉVALUATION DU MONUMENT À SIR JOHN A. MACDONALD
FORMULÉ À LA SUITE DE SA SÉANCE DE TRAVAIL DU 11 JANVIER 2023

Démarche d'évaluation du monument à sir John Alexander Macdonald

Localisation : Place du Canada, arrondissement de Ville-Marie

Reconnaissance municipale : Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada

Reconnaissance provinciale : Aucune

Reconnaissance fédérale : Aucune

CONTEXTE ET HISTORIQUE DE LA DEMANDE

Le 29 août 2020, lors d'une manifestation de groupes anticoloniaux et antiracistes en soutien au définancement de la police, des personnes ont renversé la statue de John Alexander Macdonald située au cœur du site patrimonial du Square-Dorchester-et-de-la-place-du-Canada à Montréal. Dans la foulée de cet acte, et considérant qu'il ne s'agissait pas de la première fois que le monument était visé par des actes de contestation, la Ville de Montréal a décidé d'entreprendre une réflexion quant à son avenir. Cette démarche s'inscrit dans le nouveau Cadre d'intervention en reconnaissance, adopté au mois d'août 2022, qui met en place une stratégie visant la cohérence des gestes de reconnaissance de la Ville de Montréal et déterminant des balises pour l'évaluation de reconnaissances existantes contestées. En attendant la complétion de la mise en œuvre du Cadre d'intervention en reconnaissance, la Ville de Montréal a mis sur pied un comité *ad hoc* afin de prendre en charge la démarche d'évaluation du monument à John A. Macdonald. Ce comité est formé de différentes personnes expertes externes à la Ville, choisies pour leurs expertises complémentaires. Les membres du comité ont participé à la démarche d'évaluation à titre personnel et les résultats des discussions n'engagent aucunement les organismes ou institutions auxquels ils peuvent être associés. Tout au long de la démarche, le comité a été assisté par des représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité, du Service de la culture ainsi que du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Le comité s'est réuni pour une première séance de travail le 26 septembre 2022. En s'appuyant sur la démarche prévue dans le Cadre d'intervention en reconnaissance et sur la documentation préalable fournie, il devait analyser l'intérêt patrimonial du monument, du contexte urbain dans lequel il est situé, et du personnage qu'il reconnaît. Il a notamment évalué le sujet commémoré par le monument (John A. Macdonald) sur la base de sa contribution à l'identité montréalaise, de sa conformité aux valeurs énoncées dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville et de son respect des critères d'analyse prévus dans le cadre. Le comité s'est réuni à nouveau le 26 octobre 2022 dans l'objectif de formuler des recommandations à la Ville de Montréal sur l'avenir du monument à sir John A. Macdonald. Une séance d'étude publique, encadrée par la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (CCPS), a eu lieu le 7 décembre 2022 et a permis aux citoyens intéressés de consulter les travaux du comité *ad hoc* et de se prononcer sur l'avenir du monument. Enfin, le comité *ad hoc* s'est réuni une troisième et dernière fois le 11 janvier 2023 afin d'émettre ses recommandations finales, en tenant compte des résultats de la séance d'étude publique. Ces recommandations finales sont consignées dans le présent avis.

Les résultats de ce processus s'appliquent au seul cas du monument à sir John A. Macdonald et toute autre demande d'évaluation d'une reconnaissance existante devra faire l'objet d'une démarche distincte.



Le monument à sir John Alexander Macdonald à la place du Canada.
Source : Division du patrimoine, DPMVT, SUM, Ville de Montréal. Août 2022.



Vue aérienne de la place du Canada et du square Dorchester
Source : Bureau du patrimoine, Ville de Montréal. 2009.

RECONNAISSANCE À L'ÉTUDE¹

Le monument à l'étude est situé dans un lieu emblématique de la Ville de Montréal, l'ancien square Dominion, aujourd'hui scindé en deux parties désignées sous les appellations « place du Canada » et « square Dorchester ». En plus de constituer l'espace vert le plus vaste au centre-ville et le point de rassemblement désigné pour plusieurs événements publics majeurs, ce site se démarque par sa richesse historique et patrimoniale. D'abord paysage naturel situé en marge de la ville au début du 18^e siècle, le site s'est transformé de multiples fois. Il accueille un cimetière de 1799 à 1855. Par la suite, les pressions immobilières qui se manifestent par l'urbanisation du secteur et la construction d'immeubles prestigieux dans les environs pavent la voie à la transformation du lieu en un vaste square victorien à partir de 1871. Dès lors, les abords du square Dominion se caractérisent par un développement urbain novateur et singulier et attirent des ensembles architecturaux d'une qualité exceptionnelle. Depuis 2012, le site bénéficie du statut de site patrimonial cité.

¹ Les informations contenues dans cette section sont tirées de : Ville de Montréal, Division du patrimoine, *Énoncé de l'intérêt patrimonial: monument à sir John Alexander Macdonald*, octobre 2022, 16 pages.

Le monument commémoratif à l'étude est inauguré en 1895, devenant ainsi le premier d'une série de monuments érigés au square Dorchester et à la place du Canada et commémorant des personnages ou des moments marquants dans l'histoire du Canada. Conçu par l'artiste anglais John Edward Wade, le monument à Macdonald se démarque par son volume important, de même que par la qualité de sa conception et de sa réalisation. Le monument est composé d'un édicule de granit, comprenant un baldaquin, des allégories, des bas-reliefs et des insertions en bronze, ainsi que d'une statue de bronze représentant John A. Macdonald vêtu de ses habits de conseiller impérial.

Le sujet de la reconnaissance à l'étude, sir John A. Macdonald (1815-1891), est un juriste, homme d'affaires et homme politique, largement reconnu à travers le Canada pour son rôle comme l'un des principaux, voire le principal des « Pères de la Confédération » du pays. En effet, son rôle central dans le projet d'édification du Dominion du Canada est indubitable : présent lors de toutes les rencontres et conférences visant à discuter des termes de l'union des colonies britanniques de l'Amérique du Nord et menant souvent les débats et pourparlers, il est le principal instigateur de l'élaboration de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Habile stratège politique, il est resté à la tête du pays pendant 19 ans. Pour ces accomplissements, Macdonald est depuis longtemps célébré dans l'histoire canadienne et loué pour ses qualités de bâtisseur de la nation, faisant partie des listes des plus grands premiers ministres canadiens et se classant comme l'une des plus grandes personnalités du pays.

Cette interprétation du personnage et de l'héritage de Macdonald est toutefois loin d'être consensuelle. Orangiste, anti-papiste, anti-catholique et antipathique envers les francophones, Macdonald n'est jamais célébré avec ferveur par les Canadiens français. De plus, la sévère répression des Métis lors de l'insurrection de 1885, la pendaison de Louis Riel, les efforts du parti conservateur afin de nier les droits démocratiques des francophones au Manitoba et les traitements discriminatoires, notamment à l'endroit des travailleurs chinois, scellent une animosité envers le premier ministre qui perdure jusqu'à aujourd'hui.

L'histoire du monument reflète cette ambivalence à l'égard de l'héritage du premier ministre du Canada. Le projet d'ériger un monument en l'honneur de Macdonald à Montréal émerge dans les jours suivant la mort du premier ministre, survenue en 1891. L'idée est d'abord attribuable au *Sir John Alexander Macdonald Club*, réunissant des personnalités issues du milieu politique d'allégeance conservatrice, du milieu économique et des professions libérales, qui adopte une motion afin que le monument soit financé par souscription publique et qu'il soit implanté au square Dominion. Or, dès son inauguration, le monument ne fait pas l'unanimité et donne lieu à des réactions divergentes. Si l'événement est une occasion d'honorer la mémoire du père du Dominion du Canada pour ses organisateurs, il est aussi perçu comme un projet politique partisan piloté par les élites conservatrices et une opportunité de critiquer l'héritage de Macdonald et son rôle dans la répression des Métis pour d'autres. Au cours du 20^e siècle, la statue est visée par plusieurs actes de contestation. Elle est notamment la cible du Front de libération du Québec durant les années 1960, est décapitée en 1992 et est aspergée de peinture à de nombreuses reprises. Dans les dernières années, c'est surtout parce que la statue est perçue comme un symbole raciste et colonialiste qu'elle est ciblée par des actes de contestation.

C'est toutefois en raison des politiques visant les Autochtones mises en place par son gouvernement, et plus particulièrement de l'établissement d'un système de pensionnats autochtones, que l'héritage de Macdonald est aujourd'hui sévèrement critiqué à travers le Canada. En effet, l'évolution de la sensibilité et des valeurs de la population, la production de nouvelles études et enquêtes et les découvertes récentes de sépultures anonymes à proximité d'anciens pensionnats autochtones ont contribué à mettre en lumière l'ampleur des conséquences des politiques discriminatoires menées par Macdonald. Portant pendant plusieurs années le double statut de premier ministre du Canada et de surintendant général des Affaires indiennes, Macdonald est aujourd'hui reconnu comme étant le principal instigateur d'un plan visant les Autochtones dans l'objectif avoué de les assimiler. Contribuant au décès de centaines, sinon de milliers d'enfants et au traumatisme plurigénérationnel des communautés, ces politiques ont été qualifiées de « génocide culturel » dans le rapport final de la

Commission de vérité et réconciliation du Canada². À la lumière de ces conclusions, le prestige qui lui était autrefois accordé est remis en cause et les gestes de reconnaissance le commémorant sont réévalués partout au Canada.

ENJEUX ET ANALYSE DE LA RECONNAISSANCE À L'ÉTUDE

D'entrée de jeu, le comité *ad hoc* souhaite prendre ses distances avec les manifestants ayant participé au renversement de la statue. Il s'agit d'un geste illégal, auquel le comité n'adhère d'aucune façon. Le comité *ad hoc* a été mis sur pied par la Ville de Montréal afin d'entreprendre une démarche de réflexion indépendante sur l'avenir du monument à Macdonald. Il a examiné toutes les hypothèses quant aux suites à donner, sans égard au geste de vandalisme commis à l'endroit de la statue, et aucune possibilité n'a été écartée sans être d'abord discutée. Les commentaires et recommandations qui sont présentés dans le présent avis sont le fruit de cette démarche de réflexion. Il convient de préciser qu'une telle démarche est exceptionnelle, à la mesure des enjeux soulevés par le personnage qu'est John A. Macdonald et de ce qu'il représente aujourd'hui. Elle ne saurait être considérée comme un modèle d'intervention à reproduire pour toute autre évaluation d'une reconnaissance existante.

Le monument

Histoire et commémoration

Les membres du comité *ad hoc* insistent sur la nécessité de distinguer les termes histoire et commémoration. Le premier réfère à la connaissance du passé. Il est normal que l'interprétation de l'histoire se renouvelle. Elle n'est pas effacée; elle est plutôt sans cesse réévaluée selon les nouvelles perspectives historiques et la découverte de nouvelles sources. La commémoration incarne quant à elle le rapport à l'histoire d'une société à un moment précis. La plupart du temps déterminée par les groupes au pouvoir, cette vision, qui se veut pérenne, est toutefois partielle et est influencée par les valeurs collectives que ces groupes souhaitent alors véhiculer dans le domaine public. Au fil du temps, on confère aux gestes de commémoration un intérêt patrimonial, car ils constituent un « document » qui agit comme un témoin de ce qu'une société, ou certaines de ses composantes, a choisi de communiquer aux générations futures. Or, suivant l'évolution de la discipline historique et des valeurs collectives, certaines commémorations héritées du passé sont remises en question ou sont appelées à se transformer, comme l'illustre bien le cas à l'étude.

À cet égard, le comité souligne que le lieu dans lequel est située la reconnaissance à l'étude s'est maintes fois transformé et ne procède pas d'une continuité discursive. Par exemple, l'ajout du monument à sir Wilfrid Laurier inauguré en 1953, qui témoigne de nouveaux courants esthétiques, d'une volonté de démocratiser l'art et qui célèbre un politicien caractérisé par son soutien modéré à la Grande-Bretagne, rompt avec l'idée d'un square dédié à la célébration de l'impérialisme britannique. De même, l'année 1966, marque une transformation importante du square Dominion, alors que sa portion sud est renommée « place du Canada » (la partie nord prendra le nom de « square Dorchester » en 1987). Or le nom « Dominion » donnait sens à tout ce qui se trouvait dans cet espace public, celui-ci étant pensé, dès sa planification, comme une ode aux liens unissant le Canada à l'Empire britannique. En ce sens, le comité *ad hoc* rappelle que, comme par le passé, l'ancien square Dominion et ses différents éléments sont aptes à subir des transformations tout en continuant à faire sens.

² GOUVERNEMENT DU CANADA, « Pensionnats du Canada : rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada », [En ligne]. [<https://publications.gc.ca/site/fra/9.807831/publication.html>]. (Consulté le 18 janvier 2023).

John A. Macdonald et la statue de bronze

Après analyse des nombreux enjeux historiques, mémoriels, sociaux, artistiques et urbanistiques posés par la reconnaissance à l'étude, les membres du comité *ad hoc* sont d'avis que la statue de bronze représentant John A. Macdonald ne devrait pas être remise sur le socle du monument, telle qu'elle était positionnée avant son déboulonnement. Considérant les politiques assimilatrices que le premier ministre a mises en œuvre à l'endroit des peuples autochtones et les actes discriminatoires qu'il a perpétrés envers plusieurs groupes de personnes, dont les conséquences sont encore douloureuses et palpables pour plusieurs communautés, le comité estime, dans l'esprit d'un processus de réconciliation, qu'il est nécessaire de se distancer de son héritage et de la vision coloniale que le monument vise à glorifier. Le comité précise qu'il est conscient que Macdonald n'est pas l'unique responsable des politiques discriminatoires mises en place à cette époque et perpétuées par ses successeurs. À travers la critique de l'héritage de Macdonald, c'est plutôt l'ensemble du gouvernement et de ses politiques qui sont visées et, dans ce contexte, le monument a pris valeur de symbole.

Le comité suggère toutefois que la statue soit conservée comme objet historique et artistique et qu'elle soit rendue accessible au public, accompagnée d'un dispositif interprétatif plus élaboré que ce qu'une conservation *in situ* permettrait. À cet égard, il mentionne les institutions muséales comme un lieu de conservation pertinent pour la statue. En ce qui concerne la restauration de la statue de Macdonald, le comité estime que cette question doit être débattue et que plusieurs scénarios de restauration pourraient être envisagés. Une restauration de la statue, visant à lui redonner l'apparence qu'elle avait avant son déboulonnement, respecterait l'intégrité de l'œuvre d'art et serait conforme aux bonnes pratiques artistiques. Toutefois, les altérations subies par la statue font partie de son histoire, et en ce sens, l'absence d'intervention de restauration permettrait de mieux retracer et d'expliquer cette histoire. Le comité soulève la possibilité de questionner les citoyens au sujet de la restauration et de la forme sous laquelle le bronze de John A. Macdonald devrait être conservé, rendant ainsi la démarche plus dynamique et inclusive.

Socle et baldaquin

Les membres du comité *ad hoc* soulignent toutefois l'importance du devoir de mémoire entourant ce monument et son histoire. Ce devoir de mémoire concerne tant les agissements de John A. Macdonald et de son gouvernement et leurs conséquences désastreuses que l'histoire du monument lui-même, depuis sa commande financée par une souscription publique jusqu'à son renversement en août 2020. Pour ces raisons, ils recommandent de laisser sur place la structure du monument, constituée du socle et du baldaquin.

Bien que l'absence définitive de la statue dans le socle qui l'a mise en valeur pendant 125 ans représente en elle-même le rejet des valeurs et des actions de ce personnage contesté, le comité estime qu'il faut ajouter à cette absence un programme d'interprétation renouvelée, qui pourrait prendre différentes formes. Cette interprétation doit prendre en compte l'histoire récente du monument et mettre en lumière des aspects du passé peu mis en valeur jusqu'ici, en redonnant la parole aux populations autrefois réduites au silence. Il s'agit non pas d'effacer l'histoire, mais plutôt de l'enrichir en actualisant son interprétation, pour en léguer une meilleure compréhension aux générations futures.

Dispositifs interprétatifs

Les membres du comité *ad hoc* sont d'avis qu'il est important que le message véhiculé par la réinterprétation soit clair et facilement compris par quiconque s'arrêtant devant le monument. Il s'agit d'un défi, considérant la complexité des actions de John A. Macdonald et du gouvernement qu'il représente, l'étendue de leurs conséquences et leur insertion dans un récit global. Le comité estime qu'il faudra accorder une attention toute particulière au choix des mots et au message à inscrire sur le domaine public. Une piste de solution serait de cibler certains éléments importants à communiquer aux générations futures, qui agiraient comme des éléments emblématiques d'un récit plus large et en favoriseraient une compréhension globale.

Le comité *ad hoc* se garde toutefois d'identifier les formes précises que devraient prendre la réinterprétation du monument. Il recommande plutôt des approches et des processus qui devraient guider cette réinterprétation.

Approche artistique

Le comité *ad hoc* suggère d'opter pour une approche artistique en amont, qui présente l'avantage de pouvoir offrir une représentation symbolique et évocatrice afin d'aborder la complexité du message à communiquer. Selon les membres du comité, une approche artistique ancrée dans la matérialité, proposant un marquage physique, permanent ou non, constituerait également un geste concret de réinterprétation sur le site même.

Le comité recommande que le projet artistique fasse l'objet d'un appel à propositions comprenant des lignes directrices et qu'il soit soutenu par une équipe multidisciplinaire (art, histoire, poésie, etc.). Le projet de réinterprétation artistique proposé pourrait s'appliquer à l'ensemble du monument actuel ou encore se concentrer sur l'espace vide causé par l'absence de la statue à l'intérieur du baldaquin, ce qui est identifié par le comité comme une opportunité de souligner le récent déboulonnage, ainsi que le sens et la résonance que revêt ce geste. Le projet pourrait également viser l'ajout d'une nouvelle œuvre commémorative à proximité du monument Macdonald afin d'ajouter un élément à la réflexion.

Approche virtuelle

Si l'option d'une réinterprétation physique offre l'avantage de la matérialité, celle d'une approche virtuelle permet quant à elle plusieurs autres possibilités en termes de flexibilité, de dynamisme et d'inclusivité. En effet, le comité *ad hoc* estime qu'un projet numérique faciliterait une contextualisation beaucoup plus large en permettant de raconter une histoire différente de celle mise de l'avant par le monument. Il s'agirait d'une occasion, par exemple, de donner une voix aux victimes des politiques mises en place par Macdonald, de leur offrir un espace pour en témoigner. Par ailleurs, un projet numérique offre l'opportunité d'être dynamique, d'évoluer avec le temps, et laisse même la possibilité de redéfinir l'interprétation proposée dans le futur. Un autre avantage de l'approche numérique serait de rejoindre un public plus large et plus jeune, dans un contexte où la réalité augmentée fait de plus en plus partie de l'image de marque de Montréal. Plusieurs types de projets numériques sont possibles, tels que des circuits en réalité augmentée, dont un point fort serait le monument lui-même, des témoignages livrés par les aînés, des projections, etc.

Processus inclusif

Le comité *ad hoc* recommande fortement que le processus devant mener à la réinterprétation du monument (peu importe l'approche retenue – artistique, virtuelle ou toute combinaison d'approches), soit mené en collaboration avec la population. La démarche doit être ouverte et démocratique, et porter une attention particulière aux groupes négligés à l'époque de la conception du monument à sir John A. Macdonald.

Cérémonie commémorative

En complément aux approches interprétatives artistique et virtuelle, le comité *ad hoc* soulève également la possibilité d'instaurer un rituel de recueillement autour du monument à Macdonald. À l'image de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation du 30 septembre et qui vise à commémorer les victimes des pensionnats autochtones et à promouvoir les efforts de réconciliation avec les peuples autochtones, ce rituel pourrait prendre la forme d'une cérémonie commémorative allant dans le sens du pardon et de la réconciliation. Cette mesure permettrait d'insuffler du dynamisme à un projet de réinterprétation plus statique.

La suite du processus

Échéancier et budget de réalisation

Le comité *ad hoc* s'est prononcé sur l'échéancier de réalisation du projet de réinterprétation du monument. Il recommande d'établir rapidement un calendrier de réalisation afin que le projet ne soit pas mis sur la glace et d'y associer les budgets nécessaires. Il recommande également de faire coïncider l'inauguration du projet avec une date significative.

Droits moraux associés à l'œuvre

Le comité *ad hoc* précise que les droits moraux devraient, dans la mesure du possible, être pris en considération dans tout projet modifiant le monument.

Statut patrimonial du site

Le comité *ad hoc* rappelle que la reconnaissance à l'étude est située dans un site patrimonial cité. Comme toutes les œuvres d'art du square Dorchester et de la place du Canada, le monument à Macdonald fait partie intégrante du règlement de citation. En ce sens, le comité insiste sur le fait que la recommandation visant à ne pas remettre la statue sur son socle constitue une mesure d'exception. Il enjoint également la Ville, qui s'est engagée à agir à titre de propriétaire et de gestionnaire exemplaire³, à faire preuve d'exemplarité dans sa démarche et à s'assurer d'obtenir les approbations nécessaires avant d'intervenir sur le site.

Contexte montréalais

La démarche d'évaluation du monument à sir John A. Macdonald participe à la fois au mouvement international de remise en question de monuments érigés à la gloire de personnages historiques contestés et à un mouvement national plus ciblé de contestation des legs de John A. Macdonald à titre de premier ministre du pays. Or, le comité estime que cette démarche, comme toute démarche visant une reconnaissance implantée à Montréal, gagnerait à prendre davantage en considération le contexte montréalais et ses particularités historiques, et notamment leurs conséquences sur la culture distincte de la mémoire à Montréal. Pour cette raison, le comité *ad hoc* suggère que la Ville de Montréal développe une approche montréalaise qui tiendrait compte, par exemple, du statut distinctif de métropole de Montréal, de son identité comme lieu d'ouverture à la diversité, de la gestion délicate des mémoires plurielles qu'on y trouve en raison de son histoire et les pratiques commémoratives qui en découlent.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ AD HOC

Le comité *ad hoc* émet trois séries de recommandations concernant l'avenir du monument à sir John A. Macdonald :

Concernant le monument à Macdonald :

1. Conserver le socle et le baldaquin du monument à Macdonald à leur emplacement original sans y réinstaller la statue de bronze de Macdonald, de manière à conserver une trace tangible de l'histoire complète du site et du personnage qu'ils ont mis en valeur pendant plus de 125 ans.
2. Conserver la statue de bronze de Macdonald, en explorer les différents scénarios de restauration, la rendre accessible au public et l'accompagner d'un dispositif interprétatif.

³ Ville de Montréal, *Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal*, 2017, p. 23.

Concernant les dispositifs d'interprétation :

3. Favoriser une réinterprétation pluridisciplinaire du monument faisant partie de la collection d'art public de la Ville de Montréal, en utilisant notamment des marqueurs physiques (plaque interprétative sur le site, œuvre d'art, etc.) et virtuels dans le but d'élargir le sujet de la reconnaissance en intégrant l'ensemble des groupes visés par les politiques assimilatrices et discriminatoires mises en place par Macdonald et par le régime qu'il représentait.
4. Interpeller la communauté artistique et la population dans la conception et la mise en œuvre d'un programme d'interprétation renouvelée du monument à sir John A. Macdonald qui tient compte à la fois du personnage et de l'histoire du monument.
5. S'assurer que la statue de bronze soit accompagnée d'un dispositif interprétatif inclusif offrant une compréhension globale de l'héritage contesté de Macdonald.

De plus, le comité *ad hoc* suggère de :

6. Explorer la possibilité d'instaurer un rituel commémoratif de recueillement allant dans le sens du pardon et de la réconciliation autour du monument à sir John A. Macdonald.

Concernant la suite du processus :

7. Tenir compte des bonnes pratiques artistiques et de la question des droits moraux liés au monument avant d'entreprendre toute intervention le modifiant de manière durable.
8. Établir un calendrier de réalisation et y associer les budgets nécessaires.
9. Tenir compte du statut de site patrimonial cité du Square-Dorchester-de-la-Place-du-Canada et faire preuve d'exemplarité au moment d'intervenir sur le site.
10. Profiter de l'expérience acquise au cours de la démarche d'évaluation du monument à sir John A. Macdonald pour développer une approche prenant davantage en considération le contexte montréalais, notamment son histoire et ses cultures distinctes.

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ AD HOC

- Michèle Audette, sénatrice, Parlement du Canada
- Harold Bérubé, professeur titulaire, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke
- Dinu Bumbaru, directeur des programmes, Héritage Montréal
- André Dudemaine, directeur des activités culturelles, Terres en vue
- Leslie Touré Kapo, professeur adjoint, Faculté des sciences humaines, Université Saint-Paul
- Alan Stewart, historien de Montréal
- Anne-Elisabeth Vallée, chargée de cours, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, Université de Montréal